



PROVINCE DE QUÉBEC
Village de Price

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Price, tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, le lundi 9 janvier 2023 à 20 h 00.

PRESENCES :

1- Nancy Banville	4- Annick Pelletier
2- Marie-Renée Savard	5- René Roberge
3- Frédéric Gagné	6- Lise Levesque

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Paradis, maire.

M. Joel Charest, directeur général adjoint est aussi présent.

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-01-01 Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par René Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-01-02 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Annick Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022.

Adoptée

3.2. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

3.2.1. Liste des dépenses incompressibles payées

Le greffier-trésorier dépose le rapport des dépenses incompressibles payées en décembre 2022 pour un total de 44 998.14 \$, détaillé à l'annexe 1.

3.2.2. Rémunération des employés municipaux et des élus

Le greffier-trésorier dépose le rapport de la rémunération des employés municipaux et des élus pour le mois de décembre 2022 pour un total de 123 127.80 \$, détaillé à l'annexe 2.

Les salaires énoncés sont les salaires nets.

3.2.3. Rapport des dépenses payées par chèques autorisées par les responsables détenant une délégation de pouvoir

Le greffier-trésorier dépose le rapport des dépenses payées par chèques autorisées et engagées par les responsables détenant une délégation d'autorisation de dépenser. (Annexe 3)

3.2.4. Autorisation de paiement des dépenses par chèque

2023-01-03 Il est proposé par Lise Levesque appuyé par Frédéric Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 91 266.24 \$. (Annexe 3).

Adoptée

3.3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Monsieur Joel Charest dépose au conseil les États financiers pour la période mensuelle se terminant le 31 décembre 2022, détaillés à l'annexe 4.

3.4. AUTORISATION POUR L'ÉMISSION DE CARTES DE CRÉDIT DESJARDINS

2023-01-04 Il est proposé par René Roberge, appuyé par Frédéric Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
- QUE** la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- QUE** la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- QUE** les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- QUE** les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;
- ✉ **Alain Thibault, Directeur général**
✉ **Joël Charest, directeur général adjoint**
- QUE** la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adoptée

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1. EMBAUCHE DE POMPIER VOLONTAIRE

2023-01-05 Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Donald Dubé, Jean-François Vignola et David Dupuis à titre de pompier volontaire.

Adoptée

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1. ENTENTE SERVICE INGÉNIERIE FQM

- ATTENDU QUE** la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;
- ATTENDU QUE** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;
- ATTENDU QU'** il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

POUR CES MOTIFS :

2023-01-06 Il est proposé par Annick Pelletier, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE Bruno Paradis, maire ou/et Alain Thibault, directeur-général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE Alain Thibault, directeur-général et greffier-trésorier soit autorisé (e) à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Adoptée

5.2. SÉCURITÉ DES TRAVERSES DE CHEMIN DE FER EN MILIEU AGRICOLE

ATTENDU QUE le Canadien National n'entretient plus les traverses de chemin de fer en milieu agricole;

ATTENDU QUE le Canadien National ne permet pas aux agriculteurs de faire l'entretien de ces traverses de chemin de fer;

ATTENDU QUE le manque d'entretien de ces traverses augmente sensiblement le risque d'accident pour les utilisateurs de celle-ci.

ATTENDU QUE pour assurer la sécurité de ces traverses le Canadien National devrait faire l'entretien de ces traverses, accotements et fossés;

POUR CES MOTIFS :

2023-01-07 Il est proposé par Frédéric Gagné, appuyé par Nancy Banville et unanimement résolu que la municipalité du Village de Price transmette une demande au Canadien National pour qu'il assure l'entretien de ses traverses en milieu agricole afin que celles-ci soient sécuritaires.

Il est également résolu d'inviter les autres municipalités de la MRC de La Mitis ainsi que l'Union des Producteurs agricoles à transmettre une demande similaire.

Adoptée

5.3. INSCRIPTION DE LA MUNICIPALITÉ CHEZ INFO-EXCAVATION

2023-01-08 Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter d'inscrire la municipalité chez Info-Excavation au montant de 175 \$.

Adoptée

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE STEVE DORÉ POUR DANCE MOBILE

2023-01-09 Il est proposé par Frédéric Gagné, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Steve Doré pour la Dance mobile Steve Doré au montant de 350 \$ lors de la Fête Hivernale.

Adoptée

7.2. DEMANDE DE COMMANDITE DU MISTRAL POUR LES FINISSANTS

2023-01-10 Il est proposé par Annick Pelletier, appuyé par Lise Levesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir une commandite de 100 \$ pour l'école du Mistral en lien avec l'album et le bal des finissants de 2023.

Adoptée

Monsieur Bruno Paradis se retire des délibérations du conseil, la mairesse suppléante, Madame Nancy Banville préside l'assemblée.

7.3. DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

2023-01-11 Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par René Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir une commandite de 150 \$ au Club de l'âge d'or de la Rédemption pour la Troupe de théâtre.

Adoptée

Monsieur Bruno Paradis réintègre les délibérations du conseil et préside l'assemblée.

8. VIE COMMUNAUTAIRE

8.1. RAPPORT DES ÉLUS

8.2. MOTION D'HOMMAGE

2023-01-12 Il est proposé par Nancy Banville appuyée par Bruno Paradis d'offrir les plus sincères remerciements du conseil municipal à l'égard des employés ayant contribué aux opérations du centre d'hébergement d'urgence établi à l'hôtel-de-ville à l'occasion de la panne majeure d'électricité ayant affecté notre territoire durant la période des Fêtes.


Adoptée

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-01-13 Il est proposé par Lise Levesque et résolu à l'unanimité des conseillers de levée la séance, il est 20 h 59, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée


DocuSigned by:

 A3533CFE363247B...
 Bruno Paradis, maire

DocuSigned by:

 9C754BBB50DC4EF...
 Joël Charrest, directeur-général adjoint

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

DocuSigned by:

 A3533CFE363247B...
 Bruno Paradis, maire